

## Recherches sur la taille moyenne en Suisse.

Par M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> P. L. DUNANT de Genève.

La connaissance exacte de la taille humaine, c'est-à-dire la détermination, au moyen de mesures précises et rigoureuses, de la moyenne et des extrêmes de grandeur qu'atteignent les hommes dans chaque pays, ne paraîtra à personne un sujet d'étude inutile.

Le temps n'est plus, où l'on se contentait de dire que la taille peut varier du simple au double, et où l'on discutait pour savoir s'il existe des géants ayant plus de douze pieds de haut. On comprend aujourd'hui que l'intérêt scientifique et l'utilité pratique de semblables recherches reposent en partie sur leur précision, et que de grandes questions d'anthropologie, d'hygiène et d'économie politique s'y rattachent: celle, en particulier, de savoir si les peuples de même race ont une taille uniforme, ou bien si la stature dépend des circonstances extérieures, telles que le climat, l'altitude, le genre de vie, la pauvreté ou la richesse, etc.

« La détermination de la taille chez les différents peuples ferait connaître, dit M. Lelut, si les nations, en se civilisant, en grandissant sous le rapport moral, grandissent aussi ou s'abâtardissent sous le rapport physique; si la taille de l'homme se lie dans son développement à telle ou telle constitution du corps ou de l'esprit, en rapport elle-même avec le climat et les diverses conditions qui s'y rattachent; si elle est d'autant plus élevée qu'on s'avance davantage au nord ou au midi, à l'est ou à l'ouest; si elle suit ou ne suit pas l'accroissement de bien-être et de la richesse, et, en somme, une alimentation meilleure ou plus abondante; si elle est plus haute dans les villes que dans la campagne, ou si c'est le contraire qui a lieu; si, enfin, les classes éclairées ou supérieures ont une stature plus grande ou plus petite que celles des classes ignorantes ou inférieures; toutes questions dont je n'ai pas besoin de faire sentir l'importance, ni de signaler les applications à l'histoire, à la politique, à la science sociale. »

Au point de vue pratique, la détermination de la taille est surtout utile pour le recrutement des armées, puisqu'il est admis, dès les temps de Pyrrhus et de César, que les hommes de petite stature ne sont pas aptes au service militaire. Comment décider à quelle limite de taille il faut s'arrêter pour obtenir un nombre voulu de soldats, si on ignore dans quelle proportion la population mâle se répartit au-dessus et au-dessous de cette limite? Suivant qu'on la choisit haute ou basse, le nombre des hommes exclus de l'armée est grand ou petit. En France, ce nombre était de 20,500 par an lorsque le minimum de taille était fixé à 1<sup>m</sup>,570; avec le minimum de 1<sup>m</sup>,560 il n'est plus que de 15,300. Un abaissement de un centi-

mètre a suffi pour obtenir chaque année 5,200 soldats de plus qu'auparavant.

La mensuration des conscrits fournit sans contredit les meilleurs documents pour un travail sur la taille. Les mesures qui se prennent lors de la délivrance des passeports ne peuvent être utilisées, leur approximation n'est pas assez grande pour un travail scientifique. Cela est regrettable, car parmi les milliers de mesures ainsi obtenues, un grand nombre concernent des femmes, et il serait du plus haut intérêt de pouvoir comparer leur taille à celle des hommes.

Nous avons eu à notre disposition les registres du Département militaire genevois où se trouve indiquée la taille de chaque soldat au moment de son entrée dans l'armée. C'est à cette source déjà qu'avait puisé notre compatriote Ed. Mallet, pour déterminer la grandeur moyenne de l'homme dans le canton de Genève; et nous pouvons dire, dès à présent, que ses calculs et ses conclusions sont confirmés par les nôtres.

Les tailles mesurées par le Département militaire genevois le sont avec une rigoureuse exactitude. Les hommes ont les pieds dégarnis, non seulement de chaussure, mais de tout vêtement. On veille à ce que les talons, le dos et l'occiput, soient amenés au contact d'une colonne verticale graduée et pourvue d'un curseur horizontal qui vient reposer sur le sommet de la tête. Si nous insistons sur ces détails, c'est qu'ils sont des garanties d'exactitude pour les chiffres sur lesquels reposent nos calculs.

Dans nos relevés nous avons pu grouper les hommes d'après leur âge, et faire des tableaux distincts pour les Genevois de la ville et pour ceux de la campagne, pour les Suisses d'autres cantons et pour les nouveaux citoyens; les registres du Département militaire indiquent le lieu d'origine et l'année de naissance de chaque recrue. La configuration du périmètre du canton de Genève, avec ses profondes échancrures et son enclave de Céligny, nous a engagé à faire passer un petit nombre de mesures d'une des catégories dans une autre. Parmi les Genevois de la campagne ont été classés quelques hommes, nés dans des localités situées hors du canton, mais moins éloignées de son centre que d'autres localités genevoises. Il y avait tout avantage, au point de vue de la taille, à grouper les natifs d'Annemasse, de Coppet ou de Fernex, avec ceux de Chêne, de Céligny ou de Versoix, plutôt que de les assimiler aux nouveaux citoyens, originaires de Paris, de Vienne ou de Munich.

Nous nous occuperons d'abord des Genevois. Le docteur Marc d'Espine a calculé, d'après les registres de l'état-civil, que les soixante-dix centièmes des nouveau-nés

Genevois atteignent l'âge de vingt ans. Vers 1840, la moyenne annuelle des naissances mâles pour tout le canton était de sept cents; c'est un total de quatre mille deux cents garçons nés de 1840 à 1845. Sur ce nombre, deux mille neuf cent quarante ont dû parvenir à l'âge de vingt ans; or, de 1860 à 1865 mille sept cent cinquante-six jeunes gens de vingt ans ont été mesurés, ce qui équivaut aux trois cinquièmes de la totalité de la population mâle genevoise de cet âge. La taille moyenne de cette population pourra donc être calculée avec un degré d'approximation relativement très-grand.

La mesure fédérale de longueur, dont il est question dans nos tableaux, est le pied fédéral long exactement de trente centimètres. Il se divise, d'après le système décimal, en dix pouces et le pouce en dix lignes. Chaque pouce suisse est donc égal à trois centimètres, et chaque ligne à trois millimètres. La réduction que nous serons obligé de faire, de nos mesures en mesures métriques, pour les comparer à celles des autres peuples, sera facile; mais fait regretter que la Suisse n'ait pas encore adopté le système métrique.

La première chose à remarquer, dans notre premier tableau, c'est que la taille moyenne est, pour la ville, de deux millimètres plus basse que pour la campagne, 1<sup>m</sup>,673 contre 1<sup>m</sup>,675. Ce résultat est en contradiction avec ceux obtenus par Quetelet. Ce savant a conclu de ses recherches que « la taille de l'habitant des villes surpasse de deux à trois centimètres celle de l'habitant des campagnes à l'âge de dix-neuf ans. » Cela est vrai pour le pays où il a observé; la taille des conscrits belges est de :  
 1<sup>m</sup>,663 à Bruxelles, 1<sup>m</sup>,632 dans la campagne environnante.  
 1<sup>m</sup>,639 à Louvain, 1<sup>m</sup>,617 Id. Id.  
 1<sup>m</sup>,642 à Nivelles; 1<sup>m</sup>,632 Id. Id.

A Genève, il en est autrement, la taille moyenne des campagnards est un peu plus élevée que celle des citadins. Mallet avait déjà constaté cette particularité, et il l'expliquait de la manière suivante. « Généralement, dit-il, la taille moyenne des villes a été trouvée supérieure à celle des campagnes. Il n'en est pas de même dans le canton de Genève; les jeunes gens de la ville ont un sixième de ligne de moins que ceux des autres communes. Je regarde une différence si minime comme tout à fait insignifiante, et j'en tire la conséquence que la taille moyenne est la même à Genève et dans les communes rurales, qui, toutes rapprochées dans un rayon de trois lieues au plus, profitent de la prospérité matérielle que le chef-lieu possède et répand autour de lui. »

Nous n'acceptons qu'en partie cette explication de Mallet. On ne peut méconnaître que notre population rurale jouit d'un bien-être qui ne se retrouve pas dans beaucoup d'autres pays; mais, si c'est la prospérité matérielle seule qu'il fait les hommes de haute stature, pourquoi voit-on tant de petits hommes dans les contrées

de la France où la richesse du sol est la plus grande? Le département d'Indre et Loire, qui fait partie de la Touraine, le jardin de la France, et le département du Puy de Dôme, c'est-à-dire la fertile Limagne d'Auvergne, sont classés parmi les moins bien partagés sous le rapport de la taille. Sur les quatre-vingt-six départements français, soixante-dix ou soixante-quinze ont moins d'exemptions pour défaut de taille que ces deux-là, comme le démontrent tous les relevés faits depuis 1827, au ministère de la guerre, par MM. d'Angeville, Boudin et Sistach.

Genève n'est pas, d'ailleurs, la seule localité qui mette en défaut les lois de Villermé et de Quetelet. Turin, qui ne passe pas pour une ville pauvre ni insalubre, est moins bien partagée, sous le rapport de la taille de ses habitants, que les campagnes environnantes, ainsi qu'on peut le voir dans les *Recherches statistiques de la Commission sarde pour les années 1828 à 1837*. La taille moyenne, calculée d'après ce document, est de 1<sup>m</sup>,615 dans la ville de Turin, et de 1<sup>m</sup>,631 dans la province du même nom. On voit donc qu'en Belgique la taille de l'habitant des villes surpasse celle de l'habitant des campagnes de vingt et un millimètres; qu'à Turin elle lui est, au contraire, inférieure de seize millimètres; tandis qu'à Genève il y a égalité entre elles, car la différence d'un sixième de ligne qu'a trouvée Mallet, et celle de deux millimètres que nous trouvons, sont assez petites pour qu'on puisse ne pas en tenir compte.

Si nous recherchons de quelle façon nos mesures se répartissent entre les différentes tailles, nous voyons que celles relatives à la campagne sont en grand nombre groupées autour de la taille moyenne, tandis que celles relatives à la ville sont beaucoup plus variables. Audessous de 1<sup>m</sup>,620, et au dessus de 1<sup>m</sup>,770, les habitants de la ville sont plus nombreux que ceux de la campagne; entre ces deux limites la majorité se trouve du côté des campagnards. Les différences sont égales et opposées, ce qui explique comment la taille moyenne peut être sensiblement la même partout. Cette inégale répartition des hommes entre les différentes tailles provient, nous semble-t-il, au moins pour une part, de ce que la population rurale du canton de Genève est plus homogène, plus autochtone que celle de la ville qui c'est recrutée dans une très-forte proportion, et depuis des siècles, d'éléments étrangers de race et de taille très-diverses. Et si, malgré cela, la moyenne de taille reste la même dans tout le canton, n'est-on pas tenté d'en conclure qu'il y a eu balancement entre les éléments de haute et ceux de petite stature dont la population urbaine s'est augmentée. Il faut remarquer cependant, mais comme un fait très-accessoire, que le plus grand et le plus petit homme du canton sont des campagnards.

Le nombre des hommes qui atteignent une même taille varie très-peu d'une année à l'autre; néanmoins la taille moyenne annuelle n'est pas toujours la même. En

six ans, de 1860 à 1865, elle a subi des oscillations s'élevant à douze millimètres pour la ville, et quatorze millimètres pour la campagne. Mallet avait déjà reconnu que de 1826 à 1835 ces mêmes scillations avaient eu lieu, et s'élevaient également à quatorze millimètres au maximum pour tout le canton. Il est donc nécessaire, pour ne pas s'exposer à des erreurs certaines, de n'établir une moyenne que d'après des mensurations générales et faites pendant plusieurs années de suite dans chaque localité.

Passons à l'étude de la taille des hommes âgés de plus de vingt ans. Ici nos propres mesures semblent démontrer que de vingt et un à vingt-cinq ans la taille moyenne des Genevois est de onze millimètres moins élevée qu'à vingt ans! Ce résultat, qui est manifestement faux, provient, sans aucun doute, du trop petit nombre d'hommes qui ont pu être mesurés. Tandis que précédemment nous calculions sur 1756 mesures, formant les trois cinquièmes de la population mâle genevoise âgés de vingt ans, nous ne possédons que 759 mesures pour tous les hommes compris entre vingt et un et vingt-cinq ans, ce qui est trop peu pour donner un résultat inattaquable. Nous devons donc ici consulter le travail de Mallet, qui a déterminée la taille moyenne des Genevois de vingt et un ans au moyen de 3,029 mensurations, et qui l'a fixée à 1<sup>m</sup>,677. Ce chiffre, basé sur un nombre de mesures considérable puisqu'il représente les quatre cinquièmes environ de la population mâle qui arrive à vingt et un ans, dans l'espace de dix ans, doit être accepté comme suffisamment exact et définitif.

Ainsi donc, la taille moyenne des Genevois est :

à 20 ans : de 1<sup>m</sup>,674, soit 5 p., 1 p., 10<sup>1</sup>/<sub>2</sub> l. de roi. ou 5 p., 5 p., 8 l. fédéraux,

et à 21 ans : de 1<sup>m</sup>,677, soit 5 p., 1 p., 11<sup>1</sup>/<sub>2</sub> l. de roi, ou 5 p., 5 p., 9 l. fédéraux.

Que devient-elle au delà de cet âge? Nos calculs indiquent 1<sup>m</sup>,688 pour les Genevois de vingt-six à trente-cinq ans. Cette moyenne est probablement trop élevée, mais nos données ne sont pas suffisantes pour la déterminer avec certitude. Telle qu'elle est, cependant, elle tend à confirmer l'opinion de Quetelet que la croissance n'est pas complètement terminée avant trente ans.

Maintenant est-il possible de constater l'influence qu'exerce sur la taille moyenne de la population genevoise l'adjonction constante de nouveaux habitants? Parmi les étrangers qui ne sont établis dans le canton, 1,662 ont pu être mesurés pendant les six dernières années. Ce sont ceux qui ont acquis la bourgeoisie et qui sont astreints au service militaire. Ils se divisent en 370 nouveaux citoyens d'origine étrangère et 1,292 Suisses d'autres cantons. Or, ces derniers sont plus petits que les anciens habitants. Leur taille moyenne est de 1<sup>m</sup>,663 de vingt à vingt-cinq ans, et de 1<sup>m</sup>,666 au delà de cet âge. Quant aux étrangers, ils sont tantôt plus petits et tantôt

plus grands que les Genevois. L'immigration qui se fait au milieu de notre population depuis quelques années paraît donc tendre à en abaisser un peu la taille moyenne.

On admettait autrefois que plus les hommes étaient grands, plus ils étaient robustes et biens portants. L'observation des faits a conduit nécessairement à la séparation de ces deux éléments, la santé et la stature; on a même reconnu qu'ils marchent quelquefois en sens contraire l'un de l'autre. En France, par exemple, plusieurs départements présentent une opposition frappante entre les nombres d'hommes exemptés du service militaire pour défaut de taille ou pour infirmités corporelles. L'Orne, qui occupe le septième rang dans le classement des départements d'après le nombre des exemptions pour défaut de taille, avec trente-quatre exemptés sur mille examinés occupe le quatre-vingt-sixième rang dans le classement d'après le nombre d'exemptions pour cause d'infirmités avec trois cent quatre-vingt-six réformés sur mille examinés. Réciproquement, le Morbihan, l'Ardèche et le Puy de Dôme, qui ont les numéros 1, 4 et 7 sous le rapport des infirmités, ont les numéros 67, 75 et 84 pour le défaut de taille.

Si ce n'est pas le degré de santé qui fait les hommes grands ou petits, à quoi faut-il attribuer les variations de taille qu'on observe entre eux? On a fait intervenir, pour les expliquer tour à tour la richesse du sol, la densité de la population, le climat, l'altitude, le voisinage de la mer ou des fleuves, etc. Quelques-unes de ces conditions ont certainement une influence sur la taille, mais il faut reconnaître que leur part d'action est limitée et secondaire, ainsi que l'a fort bien démontré M. Broca. L'altitude du pays, par exemple, qu'on a considérée comme une des causes les plus importantes de ces variations de stature, ne peut les expliquer à elle seule. Les montagnards des départements du Doubs et du Jura comptent parmi les Français les plus grands, tandis que ceux des Hautes et des Basses Alpes comptent parmi les plus petits. Les Basques des Pyrénées sont moins grands que les Celtes des plaines environnantes, tandis que les Bretons sont aussi petits que les bergers des Alpes. Cette dernière observation met sur la voie de la cause primordiale des variations de la taille en faisant intervenir les races.

On sait que la nation française est un composé de races diverses; que la race celtique prédomine dans l'ouest et surtout dans le centre de la France, et la race kimrique dans le nord et l'est, et jusque dans la Belgique. Or, la première de ces deux régions renferme un si grand nombre de petits hommes, qu'on y trouve de quatre-vingts à cent trente jeunes gens sur mille n'atteignant pas la taille militaire. Dans la seconde, au contraire, la plupart des habitants atteignent une haute stature. Sur les limites de ces deux régions, là où les deux races principales se sont mélangées soit entre elles, soit avec

d'autres races telles que les Basques, les Romains, les Germains et les Burgondes, la taille est moins uniforme que dans les contrées essentiellement celtiques ou essentiellement kimriques. C'est un fait positif, remarqué depuis 1827 par les personnes qui ont fait le dépouillement des mesures des conscrits français pendant les quarante dernières années. M. Broca a donc pu dire avec une parfaite exactitude : « Partout où les Kimris ont été fortement croisés, soit avec les Germains, soit avec les Celtes, leur taille a diminué . . . . La taille des Celtes s'est notablement accrue partout où leur race a reçu une forte infusion de sang étranger . . . . Toutes les causes hygiéniques, toutes les influences locales, tous les éléments autres que l'élément ethnologique, sont absolument incapables d'expliquer les variations de la taille en France; tandis que l'étude des deux grandes races gauloises, de leur répartition et de leurs mélanges explique de la manière la plus satisfaisante les résultats généraux et même la plupart des résultats partiels consignés sur notre carte. Nous sommes donc pleinement autorisé à considérer les différences de races comme la principale cause des différences qui existent, sous le rapport de la taille, entre les Français des différentes régions. »

Ce qui se trouve démontré pour les Français, le sera-t-il pour les autres peuples? Cela est plus que probable, et la discussion qui a suivi dans le sein de la Société d'anthropologie de Paris la lecture du mémoire de M. Broca semble le prouver. Une cause de cette nature qui agit d'une manière si manifeste dans un pays doit agir également dans les autres; il est donc désirable que ce sujet soit mis à l'étude en Suisse, et qu'on recherche si des différences de taille y correspondent aux différences de races. On arriverait aisément à le constater dans les faits généraux, sinon dans tous les détails, si chaque canton mesurait ses soldats, ou au moins toutes ses recrues à l'âge de vingt ans.

Nous émettons le vœu que les autorités cantonales et les personnes compétentes introduisent partout l'usage, bien simple et bien facile, de mesurer chaque recrue au moment de la visite sanitaire exigée par la loi fédérale. Cela se fait à Genève sans perte de temps comme sans inconvénients, et dût-on en rencontrer ailleurs, le sujet vaut bien la peine qu'on tente de les surmonter. Nous étions persuadé que cet usage existait déjà, et nous nous sommes adressé aux médecins d'états-majors cantonaux pour les prier de nous communiquer les documents déjà recueillis. A trois exceptions près, les dix-huit réponses qui nous sont parvenues signalent l'absence totale de documents de cette nature, et plusieurs contiennent l'offre obligeante de chercher à en recueillir.

Les trois seuls documents que nous avons reçus nous ont été envoyés par MM. les docteurs Guillaume, de Neuchâtel, Ackermann, de Soleure et Steiger, de Lucerne. Dans le premier de ces documents se trouvent les mesures

détaillées de cent douze recrues du Locle, de deux cent quatre vingt-onze recrues et de cent trente-cinq hommes de landwehr de la Chaux-de-Fonds. La taille moyenne pour toutes les recrues, tant du Locle que de la Chaux-de-Fonds, est de 1<sup>m</sup>,638, et celle des hommes de landwehr (âgés de trente-quatre ans au moins) de 1<sup>m</sup>,653. Le second document, tiré des publications officielles du Département militaire de Soleure, montre qu'entre les différents arrondissements de ce canton la taille moyenne des recrues varie de douze millimètres, et que, pour tout le canton, elle est de 1<sup>m</sup>,631, taille inférieure de sept millimètres à celle des recrues neuchâteloises et de quarante-trois millimètres à celle des recrues genevoises. M. le docteur Steiger a, au contraire, trouvé que la moyenne prise sur deux cent cinquante-trois Lucernois dont il ne précise pas l'âge, est d'un millimètre supérieure à celle des Genevois, puisqu'elle atteint 1<sup>m</sup>,678. Ces moyennes, rapprochées de celle que nous avons trouvée pour les Suisses des autres cantons qui habitent Genève, montrent à quel point sont considérables les variations de la taille en Suisse et combien les recherches sur ce sujet peuvent offrir d'intérêt.

Les pages qui précèdent font partie d'un travail écrit il y a deux ans, et qui a été publié au mois de Juin 1867 lorsque quelques journaux annoncèrent que la commission des économies militaire s'était récemment réunie, et qu'elle proposait entre autres réformes: « Il faut non seulement conserver un minimum de taille pour les soldats, mais encore imposer au recrutement que font les cantons un minimum identique dans toute la Suisse. »

Il fallait attirer de suite l'attention sur *l'inégalité flagrante* que risquerait d'établir entre les cantons une semblable mesure si elle était adoptée. Sans nous arrêter à démontrer que cette mesure n'aurait pas sa raison d'être dans un pays où chaque citoyen est appelé au service militaire, sauf le cas d'incapacité manifeste, et au moment où l'introduction d'armes se chargeant par la culasse rend nul le seul motif, valable jusqu'ici de conserver un minimum de taille, nous démontrons qu'il serait injuste d'établir un minimum uniforme dans toute la Suisse, puisque la taille moyenne est si peu la même dans tous les cantons, qu'elle varie de quarante-trois millimètres, soit un pouce et demi, entre Genève et Soleure

Nous faisons donc ici un appel à toutes les personnes, compétentes ou de bonne volonté, pour arriver à un double but. 1. Elucider une question scientifique intéressante, à savoir: si en Suisse des différences de taille correspondent aux différences de race. 2. Empêcher une inégalité au détriment de quelques cantons, en fournissant aux autorités fédérales des données qui les mettront à même de prendre une décision en connaissance de cause.

Pour arriver à ce but il suffit de mesurer toutes les recrues.

*Nous demandons donc comme conclusions:*

1. Au Conseil fédéral de vouloir bien engager tous les cantons à mesurer leurs recrues. Ce désir du

pouvoir exécutif ne manquerait pas d'être écouté et suivi.

2. Aux autorités cantonales d'ordonner que leurs recrues soient mesurées avec soin et exactitude. Les cantons étant directement intéressés à ce qu'on établisse d'une façon certaine la taille moyenne de leurs ressortissants.
3. A la Société suisse et au Bureau fédéral de statistique, d'appuyer ces demandes auprès des autorités fédérales et cantonales, qui les prendraient mieux

en considération que lorsqu'elles sont formulées par un simple particulier.

4. Aux membres des sections cantonales de statistique et d'histoire naturelle, de s'intéresser à ces recherches en se chargeant de surveiller et de dépouiller les mesures prises dans leurs cantons respectifs, comme l'ont fait Messieurs Guillaume à Neuchâtel Steiger à Lucerne, et comme vient de m'offrir de le faire Monsieur le Dr. Thurler pour le canton de Fribourg.

Tableau N° 1.

**Recrues genevoises.**

	Nombre d'hommes mesurés.	Somme de toutes les tailles.	Taille maximum.	Taille minimum.	Taille moyenne.		Au dessous de 5 pieds (1m500).	De 5 pieds à 5 pieds 1 pouce.	De 5 p. 1 p. à 5 p. 2 p.	De 5 p. 2 p. à 5 p. 3 p.	De 5 p. 3 p. à 5 p. 4 p.	De 5 p. 4 p. à 5 p. 5 p.	De 5 p. 5 p. à 5 p. 6 p.	De 5 p. 6 p. à 5 p. 7 p.	De 5 p. 7 p. à 5 p. 8 p.	De 5 p. 8 p. à 5 p. 9 p.	De 5 p. 9 p. à 6 p.	De 6 pieds à 6 p. 1 p.	Au-dessus de 6 p. 1 p.
					Mesure fédérale.	Mesure métrique													
Genevois de la ville	757	4221.1.2	6.2.0	4.8.2	5.5.7 <sup>2</sup> / <sub>3</sub>	1 <sup>m</sup> 673	8	14	23	36	90	108	124	137	109	55	38	12	3
Genevois de la campagne	999	5379.2.2	6.3.0	4.7.7	5.5.8 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>	1 <sup>m</sup> 675	8	10	27	51	91	161	209	150	141	87	46	11	7
Suisses d'autres cantons	201	1114.4.9	6.1.0	4.9.8	5.5.4 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>	1 <sup>m</sup> 663	2	3	5	15	22	35	41	39	20	9	7	3	0
Nouveaux citoyens	48	268.1.0	5.9.2	5.1.0	5.5.8 <sup>2</sup> / <sub>3</sub>	1 <sup>m</sup> 676	0	1	0	3	3	7	11	11	6	5	1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2005</b>	<b>11182.9.3</b>	<b>6.3.0</b>	<b>4.7.7</b>	<b>5.5.8</b>	<b>1<sup>m</sup>674</b>	<b>18</b>	<b>28</b>	<b>55</b>	<b>105</b>	<b>206</b>	<b>311</b>	<b>385</b>	<b>337</b>	<b>276</b>	<b>156</b>	<b>92</b>	<b>26</b>	<b>10</b>

Tableau N° 2.

**Recrues neuchâteloises.**

	Nombre d'hommes mesurés.	Somme de toutes les tailles.	Taille maximum.	Taille minimum.	Taille moyenne.		Au dessous de 5 pieds (1m500).	De 5 pieds à 5 pieds 1 pouce.	De 5 p. 1 p. à 5 p. 2 p.	De 5 p. 2 p. à 5 p. 3 p.	De 5 p. 3 p. à 5 p. 4 p.	De 5 p. 4 p. à 5 p. 5 p.	De 5 p. 5 p. à 5 p. 6 p.	De 5 p. 6 p. à 5 p. 7 p.	De 5 p. 7 p. à 5 p. 8 p.	De 5 p. 8 p. à 5 p. 9 p.	De 5 p. 9 p. à 6 p.	De 6 pieds à 6 p. 1 p.	Au-dessus de 6 p. 1 p.
					Mesure fédérale.	Mesure métrique													
Locle, Brenets, Brévine	112	611.4.5	6.1.0	4.4.0	5.4.6	1 <sup>m</sup> 638	5	9	3	7	16	25	17	14	10	4	0	2	0
Chaux-de-Fonds	291	1589.0.8	6.2.0	4.0.0	5.4.6	1 <sup>m</sup> 638	6	12	25	25	48	47	47	42	20	12	6	0	1

Tableau N° 3.

**Recrues soleuroises.**

Cercles.	Nombre d'hommes mesurés.	Taille moyenne.		Cercles.	Nombre d'hommes mesurés.	Taille moyenne.	
		Mesure métrique.	Mesure fédérale.			Mesure métrique.	Mesure fédérale.
Gäu . . . . .	332	1 <sup>m</sup> 642	5'. 4". 7 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> '''	Olten . . . . .	516	1 <sup>m</sup> 628	5'. 4". 2 <sup>2</sup> / <sub>3</sub> '''
Bucheggberg . . . . .	316	1 <sup>m</sup> 639	5'. 4". 6 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> '''	Gösgen . . . . .	431	1 <sup>m</sup> 627	5'. 4". 2 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> '''
Soleure-Lebern . . . . .	507	1 <sup>m</sup> 637	5'. 4". 5 <sup>2</sup> / <sub>3</sub> '''	Thal . . . . .	351	1 <sup>m</sup> 626	5'. 4". 2'''
Kriegstetten . . . . .	382	1 <sup>m</sup> 630	5'. 4". 3 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> '''	Thierstein . . . . .	415	1 <sup>m</sup> 625	5'. 4". 1 <sup>2</sup> / <sub>3</sub> '''
Dorneck . . . . .	353	1 <sup>m</sup> 629	5'. 4". 3'''	<b>TOTAL</b>	<b>3603</b>	<b>1<sup>m</sup>631</b>	<b>5'. 4". 3<sup>2</sup>/<sub>3</sub>'''</b>